

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2460**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Autorisation donnée à la société I-novativ de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le tènement communautaire situé 39, rue Sébastien Gryphe à Lyon 7°, cadastré sous le numéro 108 de la section AM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Blein**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 4 juillet 2011****Décision n° B-2011-2460**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Autorisation donnée à la société I-novativ de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le tènement communautaire situé 39, rue Sébastien Gryphe à Lyon 7°, cadastré sous le numéro 108 de la section AM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire du tènement situé 39, rue Sébastien Gryphe à Lyon 7°, cadastré sous le numéro 108 de la section AM, pour une contenance d'environ 233 mètres carrés.

Afin de pouvoir réaliser un programme de logements, la société I-novativ a sollicité la Communauté urbaine pour que ce tènement lui soit cédée.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé au Bureau d'autoriser d'ores et déjà I-novativ, ou toute société ou personne se substituant, à déposer des demandes de permis de construire et de démolir ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la société I-novativ ou toute société ou personne se substituant, à déposer des demandes de permis de construire et de démolir portant sur le tènement communautaire situé 39, rue Sébastien Gryphe à Lyon 7°, cadastré sous le numéro 108 de la section AM, en vue de la réalisation d'un programme de logements.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.**